

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-1/16

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Etude de piquetage - prestation à bons de commande : autorisation donnée au Président pour signer les conventions avec les structures intercommunales intéressées par une étude de piquetage fin de leur territoire.

Le Département a attribué le marché pour la réalisation d'une étude de piquetage sur le territoire seine-et-marnais. Il a été proposé, en cohérence avec le réseau existant, à onze structures intercommunales de profiter du marché passé par le Conseil général pour faire effectuer une étude de piquetage fin de leur territoire. Afin de finaliser les modalités techniques et financières de ce montage, des conventions sont signées entre le Département et chaque structure intercommunale au fur et à mesure que ces dernières délibèrent. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Seine et le Bassin de vie de Coulommiers, via la Communauté de Communes "Avenir et développement du secteur des trois rivières, ont délibéré favorablement, ce qui porte aujourd'hui à onze le nombre de structures intercommunales intéressées.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du 22 mars 2010 du Conseil de Communauté du Pays de Seine,

VU la délibération du 30 juin 2009 de l'association « Organisme de réflexions et d'études de l'aménagement des bassins du Grand-Morin et de l'Aubetin », représentant le Bassin de vie de Coulommiers,

VU la décision du Conseil communautaire « Avenir et développement du secteur des trois rivières » du 29 mars 2010, mandatée par l'Association précitée,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

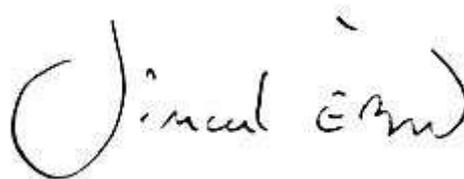
DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention relative aux conditions de financement de l'étude de piquetage fin sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Seine et sur le territoire du Bassin de vie de Coulommiers,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces conventions au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ